

Robert PERRADIN

La cimenterie d'Albigny

De la pierre au bois

La cimenterie d'Albigny

De la pierre au bois

Avant-Propos

Ceci sera l'histoire d'une usine qui était prévue, au sud d'Albigny, pour fabriquer du ciment en quantité importante et sur laquelle une société lyonnaise avait fondé beaucoup d'espoir pour une grande réussite et des gains importants.

Pour écrire cette histoire, il me manque quelques renseignements précis, ce qui m'oblige à imaginer

un peu le déroulement de diverses périodes, la raison de certains actes et l'avancement des travaux.

Mais la chronologie que je propose me semble respecter au mieux la réalité, depuis le travail d'extraction de la pierre dorée dans les carrières de notre Mont-d'Or, jusqu'à la triste fin de cette aventure, le désespoir des acteurs, l'abandon d'achèvement de

bâtiments, la nouvelle utilisation de certains d'entre eux et les projets tardifs de réhabilitation du site.

Le Mont d'Or

Formation

Pour tenter d'expliquer brièvement la formation de notre Mont d'Or, il vaut mieux s'en référer aux éminents spécialistes géologues Louis RULLEAU et Bruno ROUSSELLE qui l'ont détaillée dans leur livre «*Le Mont d'Or*» daté de 2005.

D'après ces auteurs, «*500 millions d'années, c'est le plus vieil âge connu des roches de cette contrée; c'est donc le plus loin que l'on puisse remonter dans le passé géologique local*».

Et, dans les différentes périodes de formation du sous-sol du Mont d'Or, en ce qui concerne le but de cette monographie, il faut aller dans l'ère secondaire, dans le jurassique moyen, pour arriver à l'étage «*AALENIEN*», correspondant à la pierre jaune des carrières de Couzon et d'Albigny, utilisée pour la construction, et à l'étage du BAJOCIEN composé de ciret, terme local du calcaire inapte à la construction.

Le paysage varié du Mont d'Or est dû à divers plissements alpins, à des sédiments marins déposés par la mer qui avait envahi la région, à l'érosion (vent, pluies, glissements de terrains) qui ont façonné nos modestes sommets, nos bois, nos vallons et mis au jour les carrières dont certaines exploitées depuis longtemps, tout ce qui montre la richesse et la beauté de notre Mont d'Or.

Le Mont d'Or ou les Monts d'Or

Pour Michel GARNIER (qui nous a quittés en février 2014) spécialiste de la région et principalement du Mont d'Or, il fallait employer le singulier. Il disait que «*L'emploi du pluriel est incorrect, aussi bien sous l'angle historique qu'administratif, on doit dire: le Mont d'Or*» comme on dit: St Cyr-au-Mont-d'Or, St Romain-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or ou

Albigny-au-Mont-d'Or comme s'appelait notre village jusqu'au début du xx^e siècle

Le terme a été employé en 1884 par Aimé VINGTRINIER pour son livre «*Zigzags lyonnais-Autour du Mont d'Or*» et pour le livre de Mathieu VARILLE en 1925 «*Le Mont-d'Or lyonnais*»)

Michel GARNIER précisait cependant

que l'on pourrait dire «*Le Mont-d'Or*» si l'on veut souligner l'existence du Massif ou «*Les Monts-d'Or*» si l'on fait allusion aux huit sommets principaux: le Narcel, le Verdun, le Py, la Croix Rampeau, la Roche de St Fortunat, le Mont Thou, le Crêt d'Albigny, le Mont Cindre.

Le Mont-d'Or

Etymologies courantes

Toujours d'après Michel GARNIER

- La couleur de la pierre dorée. Ce n'est vrai qu'à moitié, puisque les pierres grises sont abondantes elles aussi.
- La vieille racine celtique DWR, dor, dour qui signifierait l'eau. De nombreux cours d'eau pourraient dériver de cette racine: la Dordogne, la Dore, l'Adour. Le Mont-d'Or serait pour certains le mont de l'eau.
- Le mot grec OROS qui signifie la colline, la montagne. Le Mont-d'Or serait alors un pléonasse.
- Le mot «*tu*», courant dans le patois du pays, provient du latin tubus, le tube, la galerie, le souterrain en rapport avec l'eau. Les aqueducs romains furent longtemps appelés: tus, tous, thous. Les captages bouchés

s'appellent des tous ou thous. «*Le Montou (le Mont Thou), le ruisseau du Thou, les sources de l'Antou et du Mentou sont des toponymes très connus. Les mots montous et quelquefois montour transcrits en latin par les scribes sont devenus monte aureo, monteureo. Plus tard ces formes latines furent traduites en français de façon littérale et devinrent mondor, mondor, mont dor.*»

Au XVI^e siècle où l'on se remet à écrire dans la langue vernaculaire apparaît la graphie «*Mont-d'Or*» qui est la traduction de Mons aureus, montem aureum

- L'or (en latin *aureus*) de Licinius, gouverneur de Lugdunum sous le règne d'Auguste.





Les Carrières de COUZON (et d'ALBIGNY)

Si les carrières de Couzon sont plus connues que celles d'Albigny, ces dernières ont, elles aussi, été exploitées. Hautes de 60 mètres, elles sont constituées des mêmes pierres calcaires jaunes puisque les unes et les autres sont voisines et souvent confondues.

Les Romains en tiraient peut-être déjà des pierres et ont dû s'en servir pour construire l'aqueduc du Mont-d'Or. Mais leur véritable exploitation remonte sans doute au ^{xiv}^e siècle comme le pense le Dr Gabourd qui signale aussi, dans son livre sur Saint-Cyr, que les premières carrières exploitées ont été celles de Curis, au ^{xii}^e siècle.

Dans son livre sur Couzon, E.FAYARD cite un document daté de 1697, qui indique que le commerce de la

paroisse est celui de la pierre jaune. *«Les pierreux la tirent, la coupent, la taillent, les sapiniers la conduisent à Lyon»*

Les pierres pouvaient effectivement être, en partie, taillées sur place. On prévoyait des tunnels *«de carrières»* qui, recouverts de débris de pierres et de terre, permettaient de descendre les chargements de pierres jusqu'aux ports d'Albigny et de Couzon où elles étaient chargées sur des bateaux appelés *«sapines»* qui les emportaient à Lyon pour servir à la construction d'édifices ou d'immeubles. On dit qu'un de ces tunnels existait sur Albigny qui, long de 700 mètres, reliait les carrières au port.

Avant d'être embarquées, les pierres étaient surtout entreposées et taillées sur le bord de Saône et sur les îles.

On sait par exemple, grâce à un procès pour un terrain riverain de la Saône, entre M. CHEVRILLON et la commune en 1827, que le terrain en question servait *«tout à la fois d'entrepôt pour les pierres, de chantier pour leur taille, de port pour l'amarrage des bateaux, leur chargement et de passage pour desservir l'île de la Condamine»*. Il est également précisé que *«l'accroissement que ce terrain a acquis est dû en partie, à l'amoncellement successif des débris de pierres entreposés sur son sol et qu'il sert depuis d'entrepôt de pierres pour tous les exploitants des carrières d'Albigny et même des communes voisines»*. Ces exploitants étaient plutôt Couzonnais (Décrand, Rolland, Thomasset).

Le 24 juillet 1831, le Maire d'Albigny convoque le Conseil Municipal pour expliquer que certains propriétaires de carrières ont installé des «*chemins de fer*» sur les terrains du bord de Saône et également construit des ponts et que l'un de ces extracteurs a établi un chantier pour la taille et l'entrepôt des pierres provenant de sa carrière et traverse le terrain et le bras de rivière dans les basses eaux pour transporter des pierres sur une île lui appartenant. Le Maire donne un avis favorable mais sous réserve d'une juste indemnité qui serait réglée ultérieurement. Le 20 août 1833, le Conseil réuni décide donc que ces propriétaires devront payer des droits annuels de 18 à 25 francs

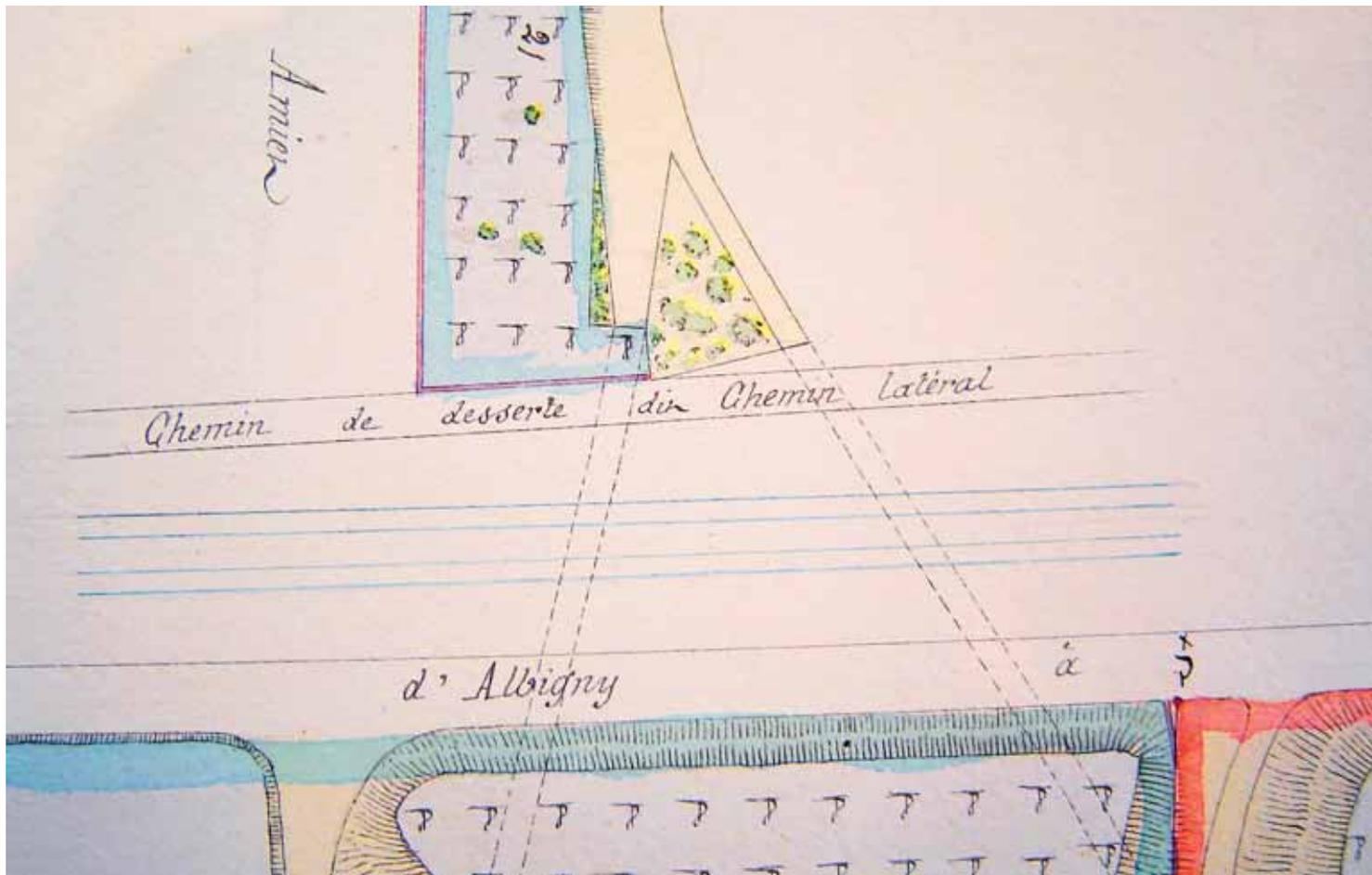
En 1858 par exemple, autorisé par l'Agent voyer des chemins vicinaux et par le Maire, Charles RENAND de Couzon établit une voie ferrée reliée à la ligne PLM pour prendre les remblais nécessaires à l'agrandissement de la gare de Vaise.

Par contre, d'après les recensements depuis 1831, il semble qu'il n'existait pas d'extracteurs de pierres à Albigny mais des tailleurs de pierres (Claude FEUILLET en 1851 puis Jean CHARRIN et Pierre BERNARD) qui ne devaient pas manquer de graver sur leurs œuvres leur propre «*marque de tâcheron*». Mais il n'est pas fait mention de leur lieu de travail.

Certains extracteurs de pierres menaient sans doute leurs chargements au port de St Romain. Les chariots abîmaient les chemins. Aussi, la délibération du Conseil municipal d'Albigny du 16 novembre 1823 constate-t-elle le triste état dans lequel se trouve le chemin tendant de Couzon à Albigny. On précise que c'est le seul chemin pour conduire les denrées à Lyon et au port de St Romain et que «*ce chemin est traversé plus de 100 fois par jour par des chariots chargés de pierres*». C'est dire que le commerce des pierres était florissant !

En 1852, pour l'installation de la voie ferrée, la Compagnie P.L.M. est autorisée à occuper temporairement des terrains pour établir ses chantiers et extraire des matériaux. Sur Albigny 35 ares, 80 centiares de carrières sont occupés. Et, en 1855, Jacques LARGE, propriétaire d'une ancienne carrière est indemnisé par la Compagnie pour 1518 m³ de débris extraits et 11220 m³ de bonnes pierres.

En 1878, Charles RENAND partage avec son beau-frère Jacques ROLLAND une propriété sur Albigny comprenant carrières en exploitation, voûtes, hangar, entrepôt, port sur la Saône pour l'embarquement des pierres et un chantier de taille. Les voûtes sont sans doute des tunnels que l'on voit, sur le plan, passer sous la voie ferrée PLM. Un emplacement à la Société des Carriers est indiqué.

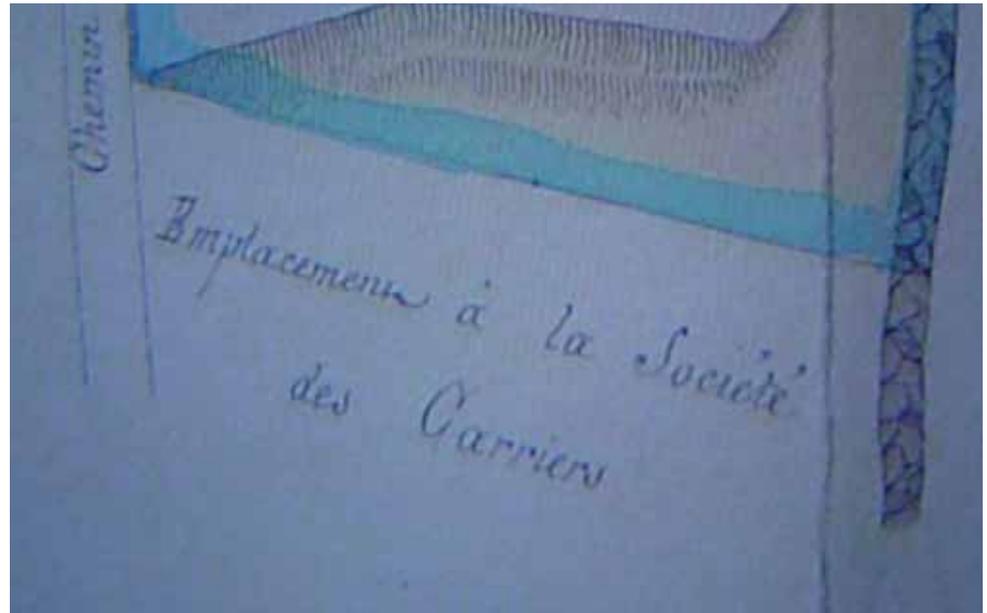


En 1882, ce même Charles RENAND informe le Maire d'Albigny qu'il continue l'exploitation de sa carrière à ciel ouvert située au territoire de Molletant. Le 22 septembre 1882, Jean REMOND, demeurant également à Couzon, déclare exploiter une carrière de pierres appartenant à César LAMBERT d'Albigny, sur 30 mètres de front de taille. Cette carrière, située sur le territoire de Notre-Dame est exploitée comme toutes les autres à ciel ouvert par «*coups de mines verticaux*». La nature de la masse à extraire est du calcaire qui sert uniquement à la construction. Les bans de roche à extraire, qui ont une épaisseur de 3 à 20 mètres, sont recouverts d'une couche de terre de 50 cm d'épaisseur (Sans doute le «*ciret*» inemployable en construction).

Quand le xx^e siècle débute, certaines carrières sont encore exploitées. En

1902, le Dictionnaire des communes du Rhône cite Albigny et ses exploitations de carrières. En 1904 on en extrait les pierres pour construire le groupe Mairie-Ecole d'Albigny et en

1909 on en trouve encore en activité puisqu'on relève dans les archives de la Mairie des accidents sur des ouvriers qui y travaillent.



MAIRIE
D'ALBIGNY
CANTON
DE
NEUVILLE-SUR-SAONE
(Rhône)
LOI DU 29 AVRIL 1898

316/1909

PROCÈS-VERBAL
de Déclaration d'Accident

L'an mil neuf cent neuf le sept Juin 1909 à 1 h. soir
Devant nous Poullet Michel Maire de la Commune d'Albigny.

canton de Neuville (Rhône).
S'est présenté M. Salagnon père ci fils. Entrepreneur
à Neuville s/s.

lequel nous a déclaré que le 2 Juin 1909 à 8 heures du matin
un accident est survenu à Albigny (Carrées)
au Sr Gottland homme 35 ans manoeuvre domicilié à Neuville s/s

Cet accident a été constaté par M. le Docteur Gralyssat
qui a conclu à une incapacité de travail de 8 jours environ

- Ci-joint :
- 1° Un certificat médical ;
 - 2°

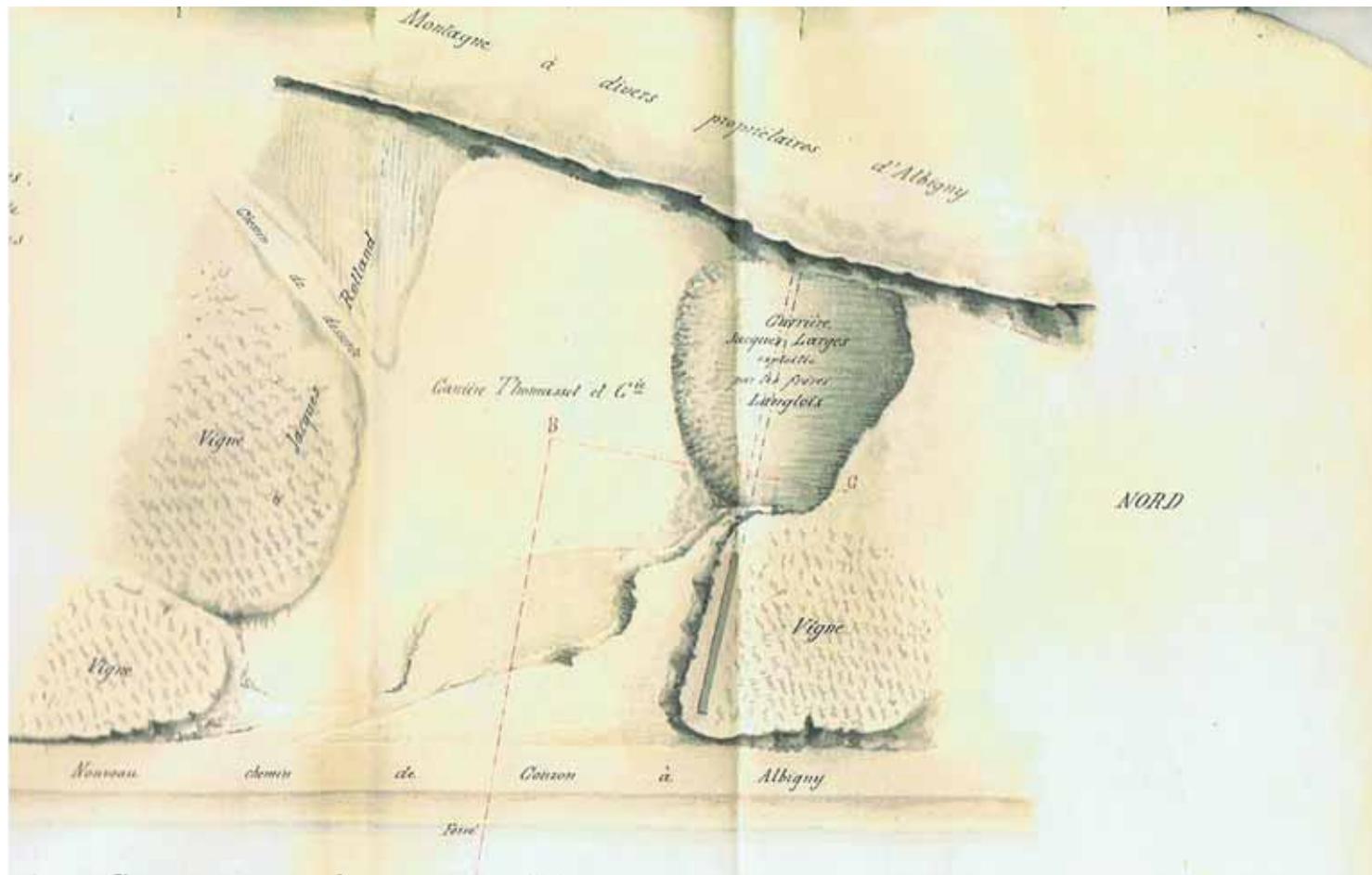
En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal, pour
servir et valoir ce que de droit.

A Albigny, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Michel Poullet

A Monsieur le Juge de Paix de Neuville-sur-Saône.

7



Plan de carrières vers 1900



Éboulement du 21 octobre 1993

Le calcaire des carrières servait aussi à la fabrication de la chaux. Dans son livre sur l'histoire de Fontaines Saint-Martin «*L'Aube précède l'Aurore*» (1994), Patrick Laurent écrit : «*Des fours à chaux furent installés sur le plateau (rue des Fours). Originaires des calcaires faiblement argileux provenant de Collonges et d'Albigny, la chaux—additionnée d'eau—formait une pâte durcissant lentement à l'air*

qui servait de liant dans les ouvrages de maçonnerie». Il situe l'arrêt de ces fours au début du *xx^e* siècle.

Remarquons également que, sur un plan des environs de 1860, un four à chaux est indiqué près de la Saône en face des carrières.

En 1980, sur les 209 ha 05 ares 8 ca de la commune, les anciennes carrières représentaient une superficie de 1ha 51 a 42 ca.

Le 21 octobre 1993, après une période de pluie abondante, un bloc important de la carrière se détacha, mais, heureusement, il glissa d'une quinzaine de mètres et s'immobilisa en position verticale.

Note : Depuis début 2014, les grandes falaises des carrières de Couzon ont été retenues à l'inventaire national du patrimoine géologique.

Anecdotes

On peut narrer deux anecdotes où les carrières interviennent de diverses façons.

La première provient d'une curieuse légende.

La seconde, plus authentique, puisque rapportée par un témoin sérieux.

Albigny possédait une très ancienne statue d'une Vierge qui, dans sa chapelle, était vénérée par les fidèles du village et par ceux des environs. Quand la Révolution de 1789 arriva et que les lieux du culte furent vandalisés et détruits, un habitant préféra mettre notre Vierge à l'abri. Un promeneur la retrouva plus tard dans une carrière de Couzon. Les villages d'Albigny et Couzon se la disputèrent violemment.

Pour résoudre le problème on décida de le confier à la justice divine. La statue fut installée sur une barque à égale distance des deux villages. Contrairement au résultat logique escompté (surtout par Couzon), la barque remonta plutôt le courant de la Saône et vint s'arrêter au bas d'Albigny! Notre Vierge put être remise dans sa chapelle.

Charles et Gabriel VOISIN, pionniers de l'aviation, s'évertuaient, vers la fin du XIX^e siècle, à construire un engin pouvant quitter le sol et voler pendant quelques instants. Grâce à des bambous prélevés dans la cour de leur maison de Villevert à Albigny, ils avaient réalisé un genre de cerf-volant. Mais les essais n'étaient pas concluants. Charles, un peu découragé, proposa de faire une tentative

en prenant un départ du haut des carrières de Couzon. Gabriel raconte ainsi la suite dans son livre «*Mes 10 000 cerfs-volants*» :

«Le lendemain, nous étions en haut des carrières. Par un hasard incroyable nous étions seuls en haut du rocher... Le premier je m'installai dans la machine et je la traînais à quelques mètres de la faille rocheuse. Ces carrières de Couzon ont peut-être

de 60 à 70 mètres de haut. Exploitées à ciel ouvert, elles dominent la vallée, et la frousse me coupa les jambes. Charles prit ma place. Si nous avions eu l'ombre d'un spectateur, l'un de nous se serait inévitablement écrasé au bas de la falaise, mais notre solidité nous sauve; Charles vit à son tour le gouffre qui nous attendait.»

Des projets à la décision

A la fin du XIX^e siècle le front de taille avançant dans la carrière, l'épaisseur de la couche supérieure de Ciret, trop friable pour la construction, devient plus importante. Ceci oblige son extraction trop longue et trop coûteuse, nécessaire pour atteindre la couche de pierre dorée. Il est normal que certains fabricants pensèrent que l'on pourrait peut-être obtenir du ciment avec le ciret, ce qui rentabiliserait son extraction tout en permettant ensuite de continuer l'extraction de la pierre de construction.

Pour les carrières de Couzon certaines sociétés l'ont sans doute

envisagé comme, peut-être, en 1907, la Société ROSSIGNOL et DELAMARCHE de Grenoble fabrique de ciments, qui remercie le Maire de Couzon de bien vouloir mettre un terrain à sa disposition. Mais peut-être sans suite car on ne retrouve aucune trace de cette société. Par contre sur un plan de l'époque on trouve des terrains au nom de Pavin de LAFARGE.

Quelques analyses des carrières ont été faites pour savoir si leur composition pouvait permettre l'obtention de ciment. Les savants FALSAN et LOCARD, vers 1865, prétendirent

que la calcination des calcaires gris à Gryphées était excellente, donnant une chaux très grasse mais peu hydraulique et que la pierre contenant beaucoup de coquillages était la meilleure, tandis que la pierre jaune de Couzon n'était pas propre à cet usage. Contenant beaucoup de silice, elle ne valait rien pour le ciment. D'autre part, les analyses de roches faites par Edouard de BOURNET dans les usines LAFARGE du Theil, montrèrent que les ciments de Couzon étaient sans espoir. (Livre de Pierre de Bellescize «*Sept siècles et demi d'histoire de Regnaud*»).

Introduction au rapport de Charles DEPERET

Les difficultés que l'on rencontre habituellement pour toutes les exploitations, nous font un devoir de donner quelques explications au lecteur de ce document, pour le mettre au courant des circonstances préalables qui nous ont amené à nous occuper des CARRIERES DE COUZON.

Il y a quelques années, on avait cherché à constituer une SOCIETE ANONYME pour l'exploitation de la pierre à bâtir très avantageusement connue dans toute la région lyonnaise, mais l'utilisation douteuse des couches formant toiture au-dessus de la pierre mureuse en avait toujours arrêté les projets, d'autant qu'aucune étude sérieuse n'avait été faite pour démontrer que l'on pouvait tirer de ces calcaires, des chaux et ciments de diverses qualités pouvant lutter dans des conditions exceptionnelles avec les produits similaires de la région du sud-est.

Le rapport scientifique que nous présentons à l'appréciation du public est dû au savant géologue de l'Université de Lyon M. Charles DEPERET, que ses nombreux travaux ont classé aux premiers rangs de la géologie française et à qui nous adressons notre respectueux hommage et nos plus sincères remerciements, pour l'empressement avec lequel il a bien voulu faciliter notre tâche. Très précis et d'une concision absolue, il démontre d'une façon irréfutable que le *Ciret*, divisé en deux bancs bien distincts au-dessus de la pierre, donnera de très bons résultats comme chaux et ciments de toute nature.

Mais le projet le plus sérieux fut celui de la Compagnie Générale de Chaux, Ciments et matériaux de construction, Société anonyme au capital de 625 000 francs, dont le siège était à Lyon 52 rue Victor Hugo (puis 66 rue de la République), et qui possédait également une usine à Die dans la Drôme et une autre à Aspres-sur-Buech dans les Hautes-Alpes.

Désirant réaliser ce projet avec toutes les garanties possibles, cette société demande tout d'abord une étude

géologique à un géologue de renom : Charles DEPERET de l'Université de Lyon, membre de l'Académie des Sciences et doyen de la Faculté des Sciences de Lyon. Il constate de suite que le site de Couzon possède tous les atouts nécessaires à une telle entreprise : gisement important (assurant du calcaire pour un certain nombre d'années), proximité d'une voie ferrée et d'un cours d'eau navigable. Il étudie la composition des carrières, définit les différentes

couches du sous-sol et fait analyser les divers types de ciret qu'il nomme bleu, jaune, dur, très compact et rose. Il conclut son importante étude en disant que *« les calcaires marneux de ciret sont utilisables industriellement comme pierres à chaux de diverses qualités. La qualité du produit obtenu par la calcination de ces calcaires variera suivant la variété de roche employée et aussi suivant la méthode de cuisson. »*

Coupe des carrières d'après Charles DEPERET

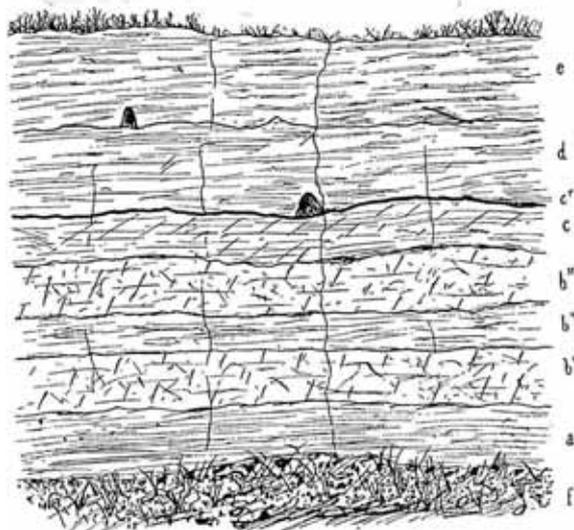


Fig. 3. — Coupe schématique du front des Carrières de Couzon, d'après une photographie.

LÉGENDE

Calcaire	a.	— Bancs durs.	}
Entraques	b.	— Gros bancs proprement dits.	
ou	b'.	— Raflés.	
Pierres jaunes	b''.	— Bancs algues.	
à bâtir	b'''.	— Pierres plates.	
60 mètres	c.	— Couche argileuse rouge.	
	c'.	— Cret bleu.	
	d.	— Cret jaune.	
	e.	— Débris des Carrières.	
	f.	— Débris des Carrières.	

1400



Boite

Bibliothèque M. THORAL

LES CARRIÈRES

de

COUZON-AU-MONT-D'OR

Près LYON (Rhône)

PROJET

de

Creation d'une Usine de Chaux & de Ciments

RAPPORTS

Scientifique, Technique, Financier & Commercial
de la

SOCIÉTÉ ANONYME DES CHAUX, CEMENTS & PIERRES

DE COUZON

(en formation)

Au Capital de 600.000 Francs

divisé en 1.200 Actions de 500 Francs

Siège Social provisoire: 52, Rue Victor-Hugo, LYON



LYON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE MONTILLARD
21, Rue Pierre-Corneille, 21

1903

Les futurs sociétaires ne se contentent pas de l'avis scientifique de Charles DEPERET. Ils établissent alors avec précision un rapport technique, financier et commercial. Ils notent d'abord que *«les bancs à exploiter pour cette fabrication partent du sommet de la montagne et sont superposés sur une hauteur variant de 40 mètres (front de carrières) à 70 mètres (limite de propriété en profondeur horizontale)»*. Ils donnent des détails sur les fours à employer, sur les nombreux bâtiments à construire dont 4 silos pouvant contenir 200 tonnes chacun

et évaluent que le tonnage qui sera produit se répartira en 12 000 tonnes de chaux hydraulique légère, 5 000 tonnes de chaux lourde et 3 000 tonnes de ciment.

Suivent avec autant de détails, le matériel de fabrication, le volume de la partie à exploiter, les dépenses d'installation, le personnel (avec rémunération), les frais généraux, les prix de vente en fonction des acheteurs, etc.

Forts de ces études encourageantes, ils insistent sur trois points principaux :

1. le gisement inépuisable

2. les moyens d'exploitation les plus élémentaires

3. les bancs qui ont une composition chimique qui assure des produits de premier choix.

Ils concluent en affirmant que la Société produira à des conditions de revient des plus limités, des marchandises de première vente qu'elle écoulera sans difficultés avec une rémunération qui lui permettra, non seulement de distribuer des dividendes sérieux, mais de créer des réserves pour agrandir son exploitation.

Formation de la propriété

La création de cette usine fut donc décidée. Mais encore fallait-il trouver la surface de terrain nécessaire pour l'installer. Quelques parcelles furent seulement achetées en 1913 et 1914 sur Albigny et Couzon. La plus grande partie sera acquise par la Compagnie Générale de chaux, ciments et matériaux de Construction en 1920 et 1921, principalement par Déclaration de Command en faveur d'un certain M. GHERSON qui semble être un personnage important dans la Société.

TABLEAU DES TERRAINS ACQUISITS A LA SOCIÉTÉ DE CHAUX, CEMENTS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

N°	NOM DES PROPRIÉTAIRES	NATURE DU TERRAIN	DATE DE L'ACQUISITION	COÛT DE L'ACQUISITION	REMARQUES
1	M. GHERSON	Parcelle de terrain	1913		
2	M. GHERSON	Parcelle de terrain	1914		
3	M. GHERSON	Parcelle de terrain	1920		
4	M. GHERSON	Parcelle de terrain	1921		
5	M. GHERSON	Parcelle de terrain	1920		
6	M. GHERSON	Parcelle de terrain	1921		
7	M. GHERSON	Parcelle de terrain	1920		
8	M. GHERSON	Parcelle de terrain	1921		
9	M. GHERSON	Parcelle de terrain	1920		
10	M. GHERSON	Parcelle de terrain	1921		

20	Vente	Vente par Pierre Félix Combaudon propriétaire à Vienne à la Compagnie générale de chaux ciments et matériaux de construction anonyme à Lyon 66 rue de la République de divers immeubles sur les communes d'Albigny et Couzon (Rhône) au prix de 45.000 francs dont 25.000 francs comptant et le solde à terme au profit de José Gherson propriétaire à Bruxelles. avenue Brugmann 131
20	Déclaration de command	au profit de José Gherson propriétaire à Bruxelles. avenue Brugmann 131

20 Mai 1920: Vente par Pierre Félix Combaudon propriétaire à Vienne à la Compagnie générale de chaux ciments et matériaux de construction anonyme à Lyon 66 rue de la République de divers immeubles sur les communes d'Albigny et Couzon (Rhône) au prix de 45 000 francs dont 25 000 payés comptant et le solde à terme.

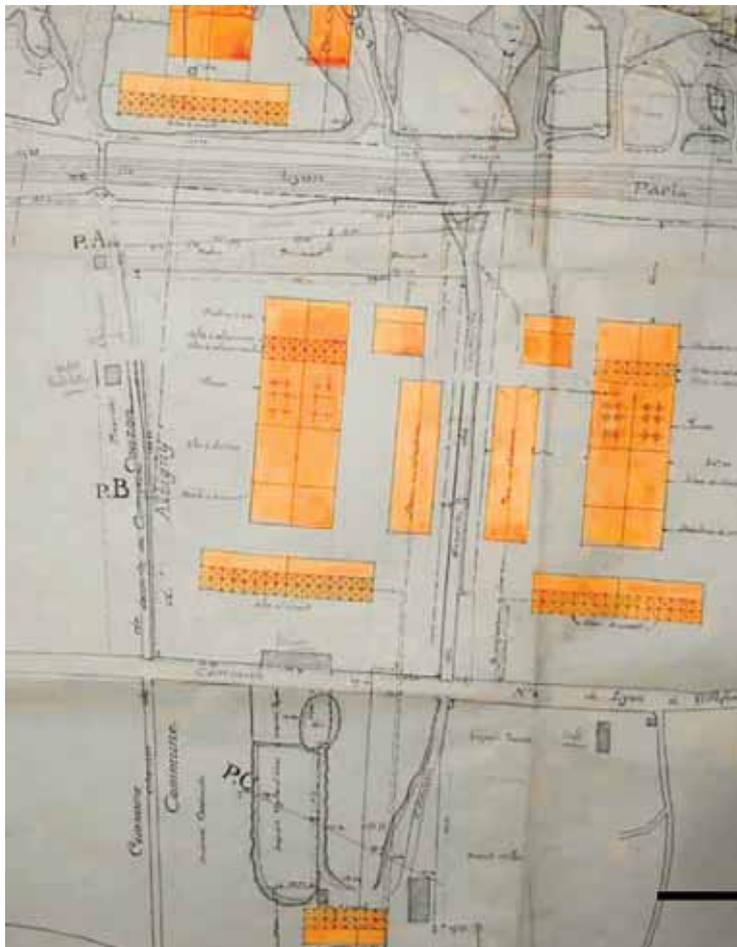
Déclaration de command au profit de José Gherson propriétaire à Bruxelles - Avenue Brugmann 131.

28	Vente	Vente par Etienne Dumont, loueur de voitures à Dijon à la Compagnie générale de chaux ciments et matériaux de construction anonyme à Lyon rue de la République n° 66 de deux fonds de carrières de pierres sis commune d'Albigny (Rhône) moyennant le prix de 5.450 francs payés comptant au profit de José Gherson, propriétaire à Bruxelles
28	Déclaration de command	au profit de José Gherson, propriétaire à Bruxelles

28 Mai 1920: Vente par Etienne DUMONT, loueur de voitures à Dijon à la Compagnie générale de chaux ciments et matériaux de construction anonyme à Lyon rue de la République n° 66 de deux fonds de carrières de pierres sis commune d'Albigny (Rhône) moyennant le prix de 5450 francs payé comptant.

Déclaration de command de la dite vente au profit de José Gherson propriétaire à Bruxelles avenue Brugmann 131.

Déclaration de command: En cas de vente publique d'immeuble acte par lequel l'adjudicataire se substitue une autre personne. Par cet acte on fait connaître le nom du véritable acquéreur



Projet de construction - Plan vers 1920

Le procédé Portland de fabrication de ciment artificiel qui devait être utilisé à Albigny fut mis au point au XIX^e siècle par le **français Vicat** et l'**anglais Apsdin**. Il s'agit d'obtenir du silicate d'alumine en mélangeant en poudre très fine du calcaire et de l'argile, mélange qui se durcit au contact de l'eau et de l'air

Ce qui est curieux c'est, d'une part, qu'il ait fallu 15 ou 20 ans de réflexion avant d'acheter les premières parcelles et que, d'autre part, à cette époque, l'autorisation de s'installer n'avait pas encore été demandée. Cela n'empêcha pas de dresser le 30 mars 1921 les statuts de la Société des Chaux et Ciments Portland artificiels de Couzon, Société anonyme au capital de dix millions de francs dont le siège était à Lyon, 66 rue de la République.

Enfin, en septembre 1921 des démarches administratives sont présentées à la Préfecture en vue d'obtenir l'autorisation d'installer la fabrique de ciments sur le territoire de la commune d'Albigny.

Le 25 septembre le Maire d'Albigny et les Conseillers Municipaux, après avoir examiné les plans et documents relatifs à la demande d'autorisation reçue, étudient les conséquences qui peuvent découler de cette installation tant au point de vue de

la salubrité publique qu'au point de vue de l'agriculture. Ils pensent qu'il est à craindre qu'un préjudice ne soit causé aux prairies et aux arbres fruitiers qui seront gravement endommagés. Craignant tous ces inconvénients, le Conseil proteste énergiquement contre l'installation de l'Usine de Ciments artificiels de Couzon et s'associe pleinement à la réclamation de M. le Directeur de la Maison Départementale qui ne peut admettre « *qu'une usine de ce genre puisse être installée à proximité d'un établissement si important où habitent plus de 800 vieillards.* »



ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — La Société des ciments PORTLAND artificiels de Couzon autorisée à ouvrir et autorisée aux fins de sa demande susvisée,

Cette autorisation est donnée sous les conditions générales édictées aux textes sus-visés et aux conditions spéciales ci-après énoncés :

- 1° - Le concassage des matériaux bruts se fera au pied du front des carrières. Les appareils de broyage et de blutage seront installés et le travail effectué de manière à ne pas incommoder les voisins par le bruit, les trépidations et les poudrières. Les ateliers et les appareils seront munis de chambres de dépoussiérage retenant la totalité des poussières.
- 2° - Les fours seront placés à distance convenable de toute partie inflammable des constructions de façon à éviter tout risque d'incendie.
- 3° - Les gaz dégagés et les fumées seront évacués de telle manière que le voisinage n'en soit pas gêné et qu'il n'en résulte pas de dommages pour les récoltes.
Les cheminées des foyers et des chambres de dépoussiérage seront élevées de 40 à 50 mètres.
- 4° - La pulvérisation des ciments après cuisson et leur emmagasinement en sacs ou en silos seront effectués avec toutes les installations nécessaires de dépoussiérage et de collection des poussières, pour qu'aucune de celles-ci ne soient évacuées au dehors des ateliers et avec toutes précautions utiles pour que le voisinage ne soit pas incommodé par le bruit et les trépidations.
- 5° - Le transport des marchandises et le chargement sur les bateaux devra être effectué sans dégagement de poussière et sans que le voisinage puisse être incommodé par le bruit et les trépidations.
La traversée du chemin d'intérêt commun de Lyon à Villefranche devra se faire de façon à ne pas nuire à la viabilité de ce chemin.
- 6° La partie de ce l'établissement comprenant les mûles, les moulins, les fours et les broyeurs devra être entièrement close de murs d'au moins 2^m50 de hauteur.
- 7° - Les eaux résiduaires de toute nature seront déversées avant leur envoi à la rivière.
- 8° - Dans la construction des ateliers, entrepôts, cheminées, murs, etc..., on devra se préoccuper de ne pas nuire à l'esthétique du paysage.

Malgré l'affichage d'une enquête Commodo et Incommodo, le 23 février 1922, le Préfet du Rhône autorise la Société à installer son usine à Albigny en précisant cependant que « *si de nombreuses protestations ont été formulées à l'enquête à laquelle il a été procédé, les mesures imposées au pétitionnaire sont de nature à obvier dans la plus large mesure aux inconvénients signalés* ». Des conditions strictes sont effectivement

imposées pour l'emplacement des appareils, le bruit, les poussières, les fumées, la hauteur des cheminées. Le transport des marchandises et le chargement sur les bateaux devront être effectués sans dégagement de poussières et la partie renfermant les silos, les moulins, les fours et les broyeurs devra être entièrement close de murs d'au moins 2,50 m de hauteur.



Construction de l'usine

La construction a-t-elle débuté dès l'autorisation donnée par le Préfet? Y avait-il un architecte? Cependant on s'aperçoit qu'au cours des travaux, il est souvent question des «*Entreprises Générales électriques et Industrielles G.GIRAUDON*» dont le siège social était à Paris, et qui pourraient être considérées comme Maître d'œuvre. La construction était principalement prévue en béton armé et briques pour les murs et béton armé particulièrement conçu pour les voûtes du toit, procédé innovant pour l'époque. Les bâtiments devaient être construits de façon la plus adaptée pour que le circuit des matériaux et des différentes opérations se fasse de façon la plus régulière et rapide.

Une monographie établie par

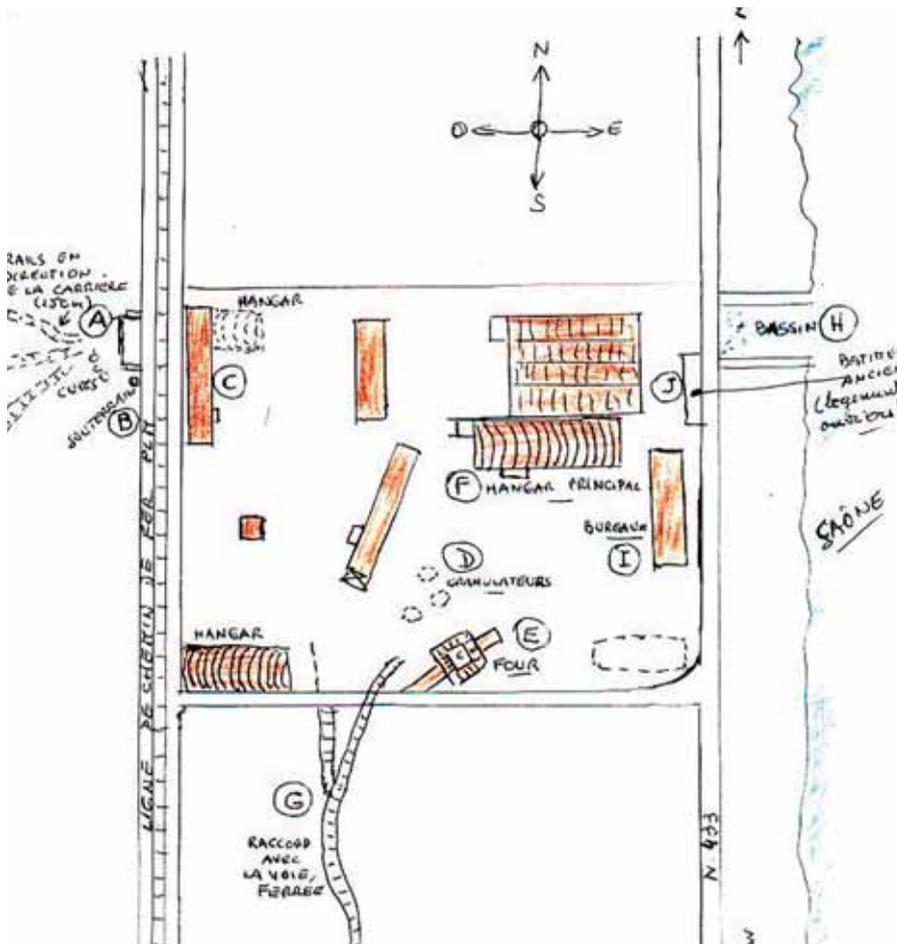
Raphaël BANGE «*La cimenterie d'Albigny-sur-Saône*» dans son mémoire de DESS géographie, Université Lyon 3 -1990, montre un plan de l'usine et détaille le fonctionnement prévu, en tenant compte des aménagements

et des bâtiments construits et en construction vers 1929 et ceux restant à construire.



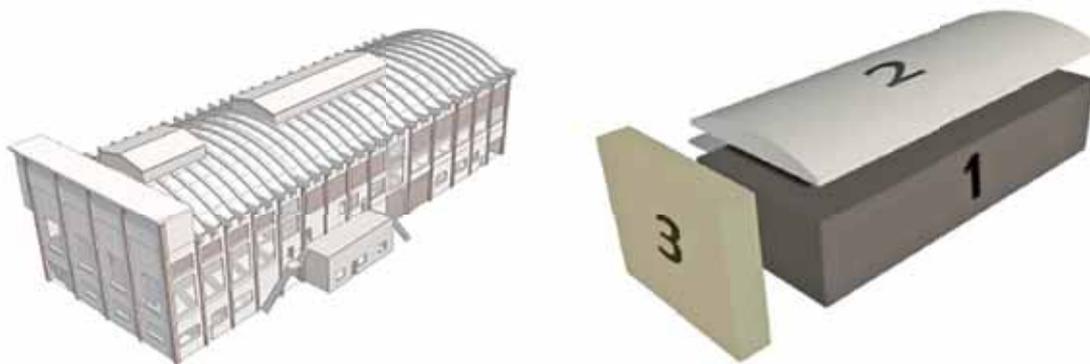
En voici un résumé significatif :

Le matériau extrait de la carrière est emmené près de l'usine distante d'environ 150 m dans des wagonnets de 1,50 m sur des rails de 60 cm de largeur qui le bascule dans des cuves de 2 m de haut pour y être concassé (A). D'autres wagonnets, passant par un souterrain sous la voie ferrée (B) emmènent les échantillons vers les hangars de 35 m de long, 12 m de large et 4 m de haut (C). Stockés, mélangés, ils sont ensuite broyés dans des cuves en forme de cylindres couchés, appelés « granulateurs » (D) de 3 m de diamètre, situés près du four. Dans le four (E) constitué d'une tour de 25 m de haut en brique et armature de béton, de sommet carré de 3 m sur 3 m et de base rectangulaire de 15 m sur 8 m, le matériau est chauffé à 1500°. Après fusion, le tout est trié, broyé et stocké dans le bâtiment principal (F) mesurant 60 m de long, 20 m de large et 20 m de haut, en briques rouges et béton armé, avec un toit en arc de cercle en béton armé.



L'ex cimenterie peut être décomposée en 3 éléments morphologiques.

Un **volume utile** directement lié à l'activité industrielle (1), La **Toiture remarquable** (2), et une **devanture** liée à l'activité économique passée (3).



Dessins de Lydia Marreiro et Florent Perroud-Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon



1932

Les sacs de ciment doivent alors être expédiés soit par le chemin de fer grâce aux rails raccordés à la ligne

PLM (G) soit par bateaux qui peuvent accoster dans le bassin (darse) construit au bord de la Saône (H).

Le bâtiment (I) fut construit pour les bureaux et un ancien bâtiment (J) servit à héberger les ouvriers du chantier.

Note: certains Albignolais se souvenaient avoir vu une ouverture aménagée dans le mur du bassin pouvant être l'arrivée du souterrain. On sait cependant que le 20 juin 1930, la Société demanda l'autorisation d'établir une galerie souterraine en béton armé de section rectangulaire de 10 mètres entre les parois et de 2,55 m de hauteur pour contenir divers tuyaux d'alimentation en eau et de vidange dans la traversée de la route. L'autorisation en est donnée par la Préfecture le 22 juillet suivant.

Toujours dans cette monographie sur la cimenterie d'Albigny-sur-Saône, Raphaël BANGE s'est intéressé à la main-d'œuvre nécessaire à cette importante entreprise. Etudiant les recensements des communes voisines il fait les constatations suivantes :

« La fabrication telle qu'elle était conçue à l'époque était très peu mécanisée. Aussi l'exploitation des carrières de Couzon et la production de ciment devaient faire appel à une main-d'œuvre considérable. »

« Des projets de logement de cette main-d'œuvre virent le jour avec la construction d'immeubles à Albigny et Couzon pour loger les premiers ouvriers de l'usine et ceux du chantier. »

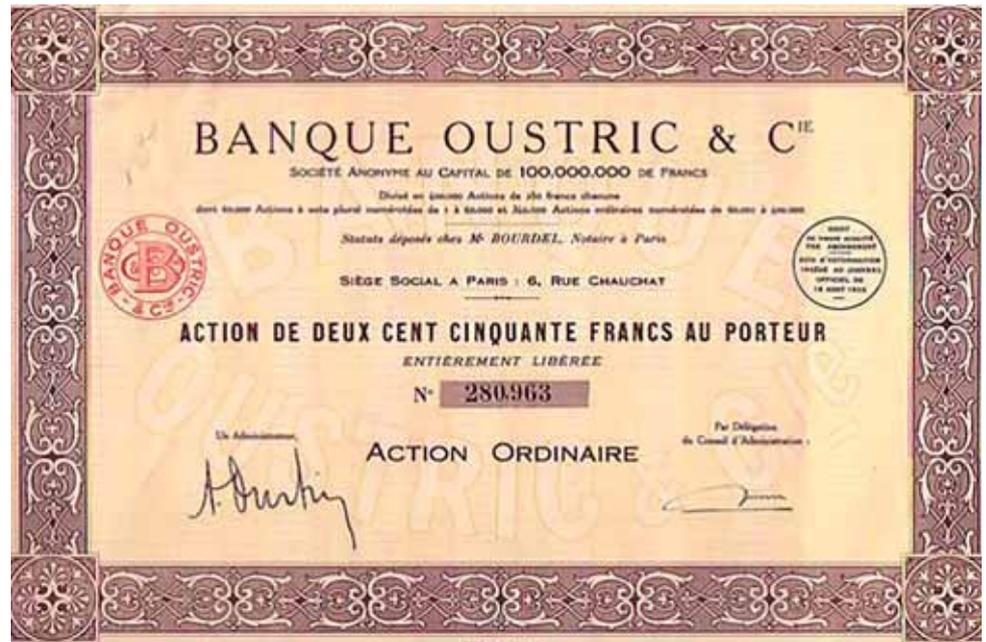
« A cet égard, les chiffres de la population des différentes villes des Monts-d'Or sont significatifs du flux d'ouvriers amené par la construction et l'aménagement de l'usine. »

	Couzon	Albigny	Poleymieux	St Romain
1921	962	1438	301	264
1926	1093	1505	287	330
1931	1308	1883	267	330
1936	1331	1983	273	317
1946	1296	1696	222	270

« La cessation des travaux en 1930-1931 marque une décélération de l'augmentation dans les villages concernés mais les logements construits à la suite du projet attirent toujours de nouveaux venus. Ailleurs l'ensemble de la période n'est pas à l'accroissement ».

De la confiance jusqu'à l'arrêt définitif

Albert OUSTRIC un banquier parisien qui avait créé sa banque en 1919 s'était intéressé à la Société de ciments Portland artificiels de Couzon comme il s'intéressait aussi à de nombreuses autres sociétés. Par d'importants achats d'actions de la Société, son groupe financier en devint le commanditaire en 1928



Deux achats de terrains furent encore effectués sur Couzon au lieu-dit Molletant, en janvier 1929, un le 21 et l'autre le 28. Le premier est un terrain en friches d'une superficie de 34 ares et 46 centiares, le deuxième inculte de 6 920 mètres carrés. Le début des actes est intéressant. L'achat est fait par «Monsieur Edouard MALO, Ingénieur des Arts et Manufactures, agissant en sa qualité d'Administrateur délégué et au nom de la Société des Ciments Portland artificiels de Couzon,

société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Lyon, rue de la République n° 66, ayant pour objet l'acquisition et l'exploitation des carrières pour l'extraction et la fabrication des chaux et ciments et de carrière de pierres à bâtir, situées sur les communes de Couzon et d'Albigny (Rhône), la fabrication de tous produits au moyen de chaux et ciments et la vente et le commerce de tous produits tant en France qu'à l'étranger.»

En 1929 de nouveaux statuts sont

établis, certainement au cours des Assemblées générales extraordinaires du 26 septembre 1928, du 28 janvier et du 4 mars 1929, «par les souscripteurs des actions, une Société Anonyme dénommée Ciments Portland artificiels de Couzon qui sera régie par le Code de commerce, par les lois en vigueur sur les Sociétés et les présents statuts»

Sur le texte de 52 pages de ces statuts, on peut noter les renseignements suivants :

- Le capital social est porté à 25 Millions de francs, divisé en 50 000 actions de 500 francs chacune. Il représente le capital originaire de 10 millions de francs et l'augmentation de capital de 15 millions de francs.

- La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années

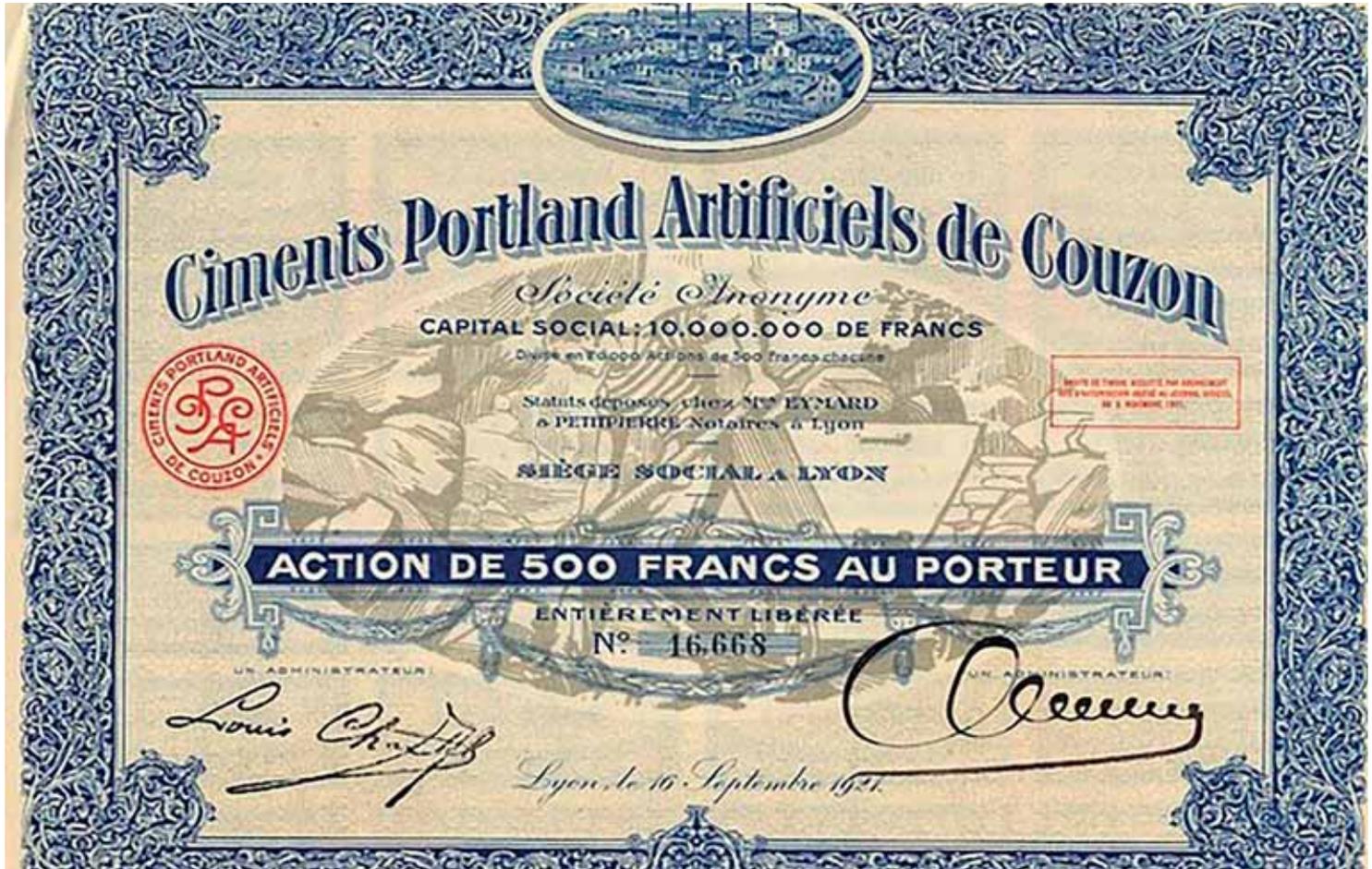
- Dans l'article 3 indiquant l'objet de la Société, des éléments sont spécifiés en plus de la description précédente: *«la fabrication de tous produits au moyen de chaux et ciments, tels que dalles, carrelages, briques, tuiles, tuyaux, ouvrages bétonnés,et, généralement,*

toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, soit en France, soit à l'étranger.»

- Dans l'article 6 sont énumérés tous les différents apports à la Société. M. José GHERSON par exemple, apporte à la Société en formation 18 terrains répartis en vignes, terres, carrières, bâtiments, incultes, prés, immeubles, allant de 30 ares à plus de 6 hectares pour une superficie totale approximative de vingt-deux hectares, et un cube de plus de six millions de mètres environ, au-dessus de la surface du sol. En représentation des apports ci-dessus, il est attribué

à M.GHERSON, pour des biens immobiliers, la somme de 2 000 000 de francs.

- La Compagnie générale de Chaux, Ciments et Matériaux de construction, Société Anonyme au capital de 625 000 francs, dont le siège est à Lyon, 66 rue de la République, apporte à la Société en formation les fonds d'industrie et de commerce de fabrication et vente de chaux et ciment qu'elle possède et exploite à Lyon, à Die (Drôme) et à Aspres-sur-Buech (Hautes-Alpes), ensemble tous les éléments meubles et immeubles qui la composent, usines comprises avec leurs matériels d'exploitation.



Ciments Portland Artificiels de Couzon

Société Anonyme

CAPITAL SOCIAL: 10.000.000 DE FRANCS

Divisé en 20.000 Actions de 500 francs chacune

Statuts déposés chez M^{rs} EYMARD
& PÉRIERRE Notaires à Lyon

SIÈGE SOCIAL A LYON



NOTE DE TIRAGE ACCUSÉE PAR ADMINISTRATEUR
L'ÉTAT DE TIRAGE DÉTERMINÉ AU DÉCRET PRIS
LE 8 MARS 1921.

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 16.668

UN ADMINISTRATEUR

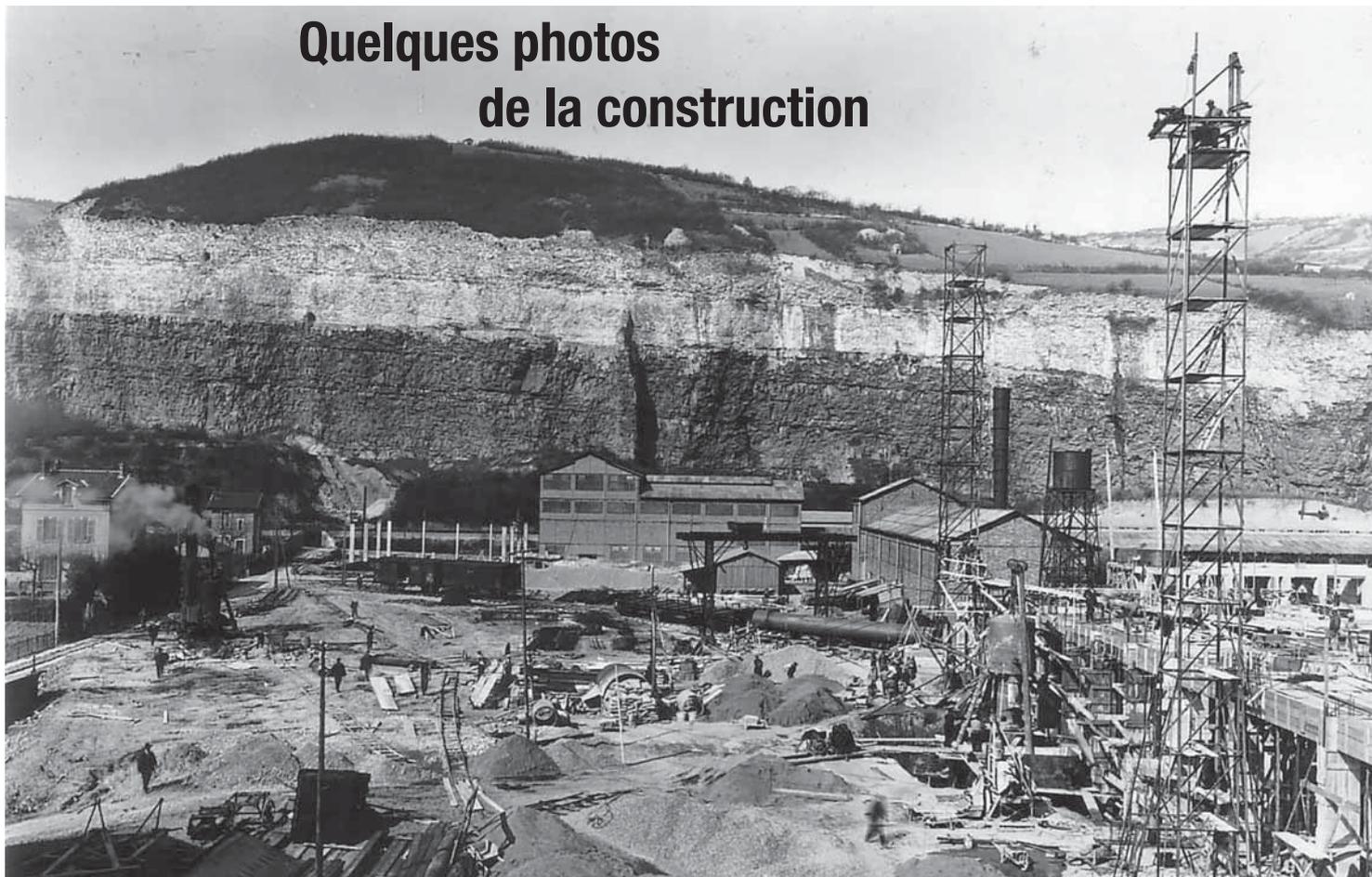
Louis Ch...

UN ADMINISTRATEUR

Creney

Lyon, le 16 Septembre 1921.

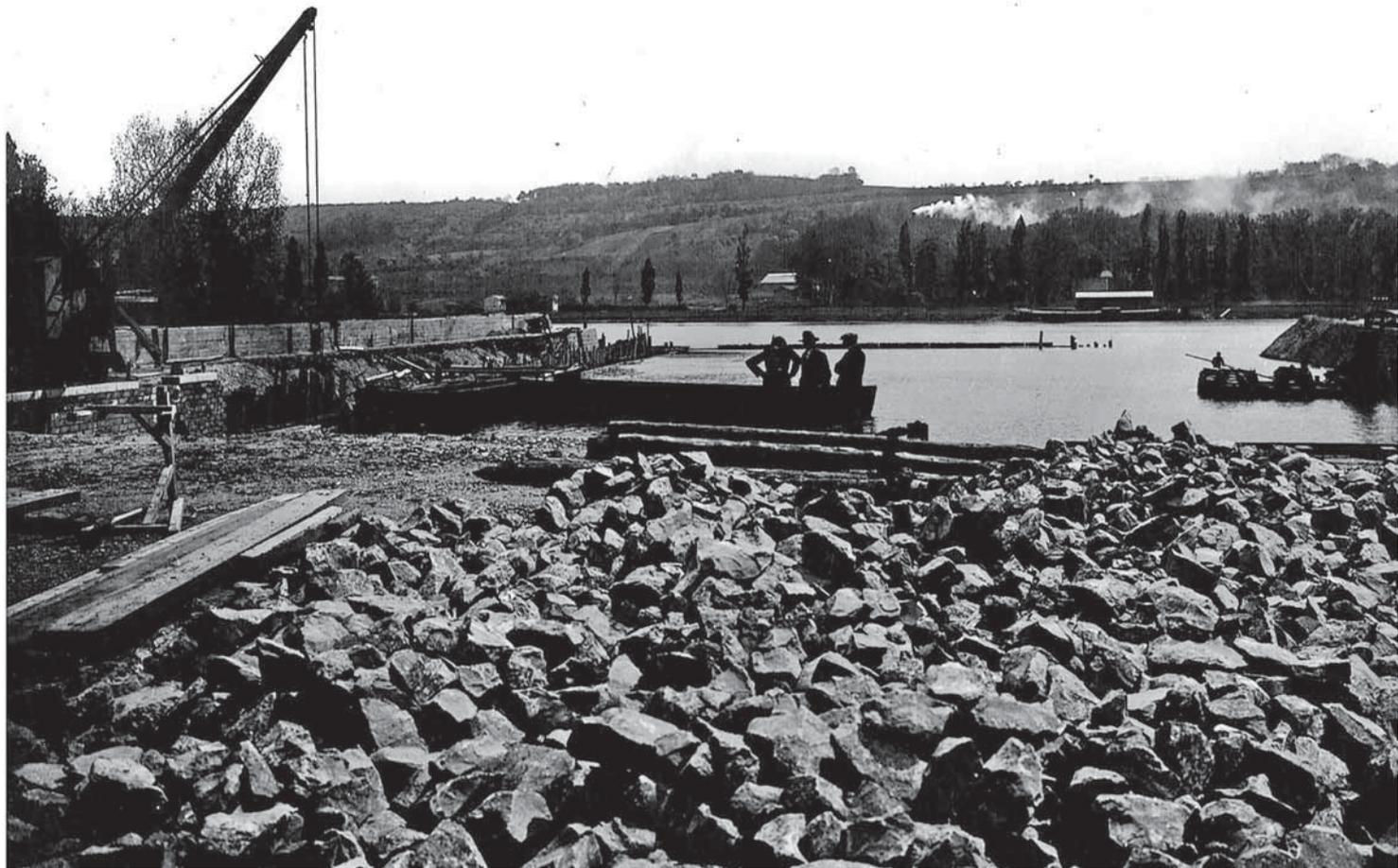
Quelques photos de la construction



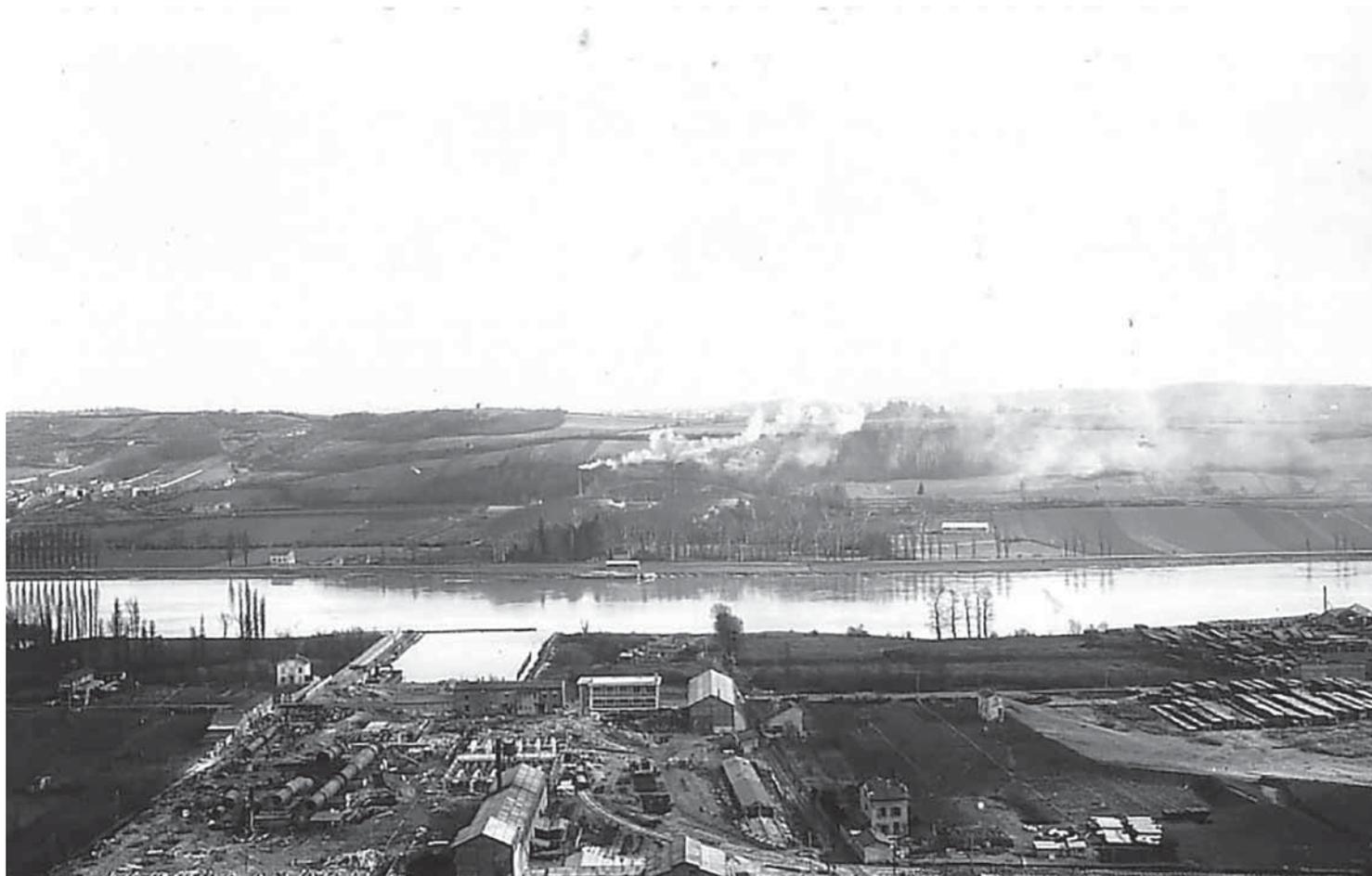
Vers 1928-29



Vers 1928-29



Vers 1930



Vers 1930

Fin fatidique de l'histoire

Tout semblait donc aller pour le mieux; mais au moment où le début du fonctionnement de l'usine approchait, une avalanche de catastrophes arrivèrent. Vers 1928, une crise économique secoua le monde financier. Le crack boursier de Wall-Street du 28 février 1929 enclencha définitivement le mécanisme de cette crise qui plongea les sociétés dans un malaise économique avec les faillites des entreprises et des banques.

Albert OUSTRIC qui avait créé sa banque en 1919 et qui était devenu commanditaire de la Société des

ciments Portland artificiels de Couzon en 1928, passa pour un escroc, trompant les épargnants, annonçant de fausses découvertes minières, tirant des traites de complaisance, et annonçant des cotations fictives. Il tenta de satisfaire les clients qui voulaient retirer la totalité de leurs dépôts. Mais il fut forcé de déposer son bilan en octobre 1930. Des plaintes furent enregistrées. Il fut arrêté le 21 novembre 1930 et condamné à 18 mois de prison et 3 000 francs d'amende pour irrégularités d'opérations effectuées.



*By Source (WP: NFCC#4), Fair use,
<https://en.wikipedia.org/w/index.php?curid=47197294>*

Le groupe financier de la banque OUSTRIC comprenait de nombreuses sociétés et entreprises, comme Les chaussures Françaises, la Blanchisserie de Thaon, des maisons de Haute Couture et la Société des Automobiles Peugeot qui perdit 61 millions de francs et fut obligée de racheter au plus vite 18.000 actions possédées par OUSTRIC.

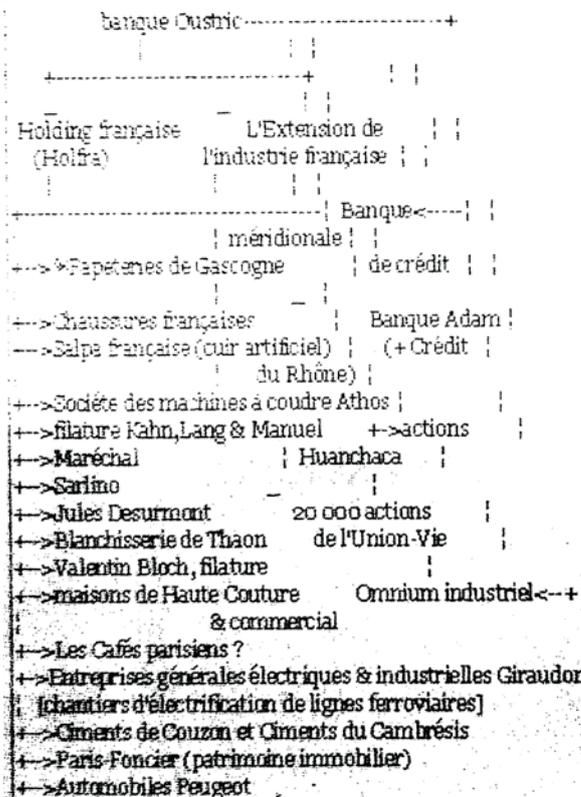
En faisaient également partie les Entreprises générales électriques et

industrielles GIRAUDON que nous avons vues participer grandement au projet d'Albigny et qui furent entraînées dans la faillite de la banque OUSTRIC. Son président fut inculpé pour corruption.

Mais, lors de l'enquête parlementaire sur l'affaire Oustric du 3 décembre 1930, un employé de la banque Oustric donna sur l'accusé un avis moins sévère: «*J'ai une grande sympathie pour lui, malgré ses malheurs.*

C'est un homme extrêmement intelligent, un très grand travailleur, sans besoins. Je l'ai vu fréquemment partir en voyage le samedi ou le mardi, rentrer le vendredi, venir directement du train à la banque, frais et dispos et travailler jusqu'à 10 heures du soir. C'était toujours lui qui fermait la banque; le lendemain, à 10 heures, il était à son bureau.»

Le groupe financier Oustric en octobre 1930 :



Ces participations ne signifient pas nécessairement partout un contrôle de l'entreprise)

La banque Oustric
 « entr'ouvre » ses guichets

Paris, 6 novembre. — Les guichets de la banque Oustric sont demeurés ouverts cet après-midi, et le paiement des chèques normaux a continué de s'effectuer sans incidents. L'affluence était du reste très restreinte et fort calme.

Nous avons demandé à l'un des directeurs de nous définir la situation exacte :

— La banque est ouverte et continue de payer les chèques normaux, nous répond-il.

— Qu'entendez-vous exactement par cela ?

— Les chèques courants non tirés, dans le but de retirer de nos caisses la totalité des dépôts qui leur ont été confiés.

— Un chèque de 100.000 francs serait-il payé ?

— Sans doute, mais après délai. Par contre, ceux de 5.000, même de 10.000 francs, sont payés à vue.

— Somme toute, l'on peut dire que vos guichets sont sinon ouverts, du moins entr'ouverts ?

— Oui, c'est à peu près cela !

— Et demain ?

— Je crois que demain, il en sera de même. Ensuite cette prévision dépasse les possibilités qui me sont propres. »

Paris, 6 novembre. — La banque Oustric a été créée en 1919 au capital de un million, porté presque aussitôt à 10 millions. Par des augmentations successives, le capital a atteint le chiffre de 100 millions. La banque Oustric contrôle un certain nombre d'affaires importantes, certaines firmes, se sont dégagées et ont repris à M. Oustric les titres qu'il détenait. Il en sera incessamment de même, dit-on, pour les affaires de chaussures dont la participation qu'y avait M. Oustric serait reprise par un groupe de financiers et de commerçants.

Marthe HANAU, qui fut surnommée «*la banquière des années folles*» et qui a inspiré Francis GIROD pour son film «*La Banquière*» et qui était liée à la banque OUSTRIC (donc certainement à la cimenterie dont elle devait posséder des actions), était à l'époque la première femme aussi importante dans la finance, donc aussi mal vue par ses collègues masculins. Côté des grands noms de la politique et de la littérature, elle fit des opérations financières douteuses aux dépens des petits épargnants qu'elle escroqua pour un montant de plus de 100 millions de francs.

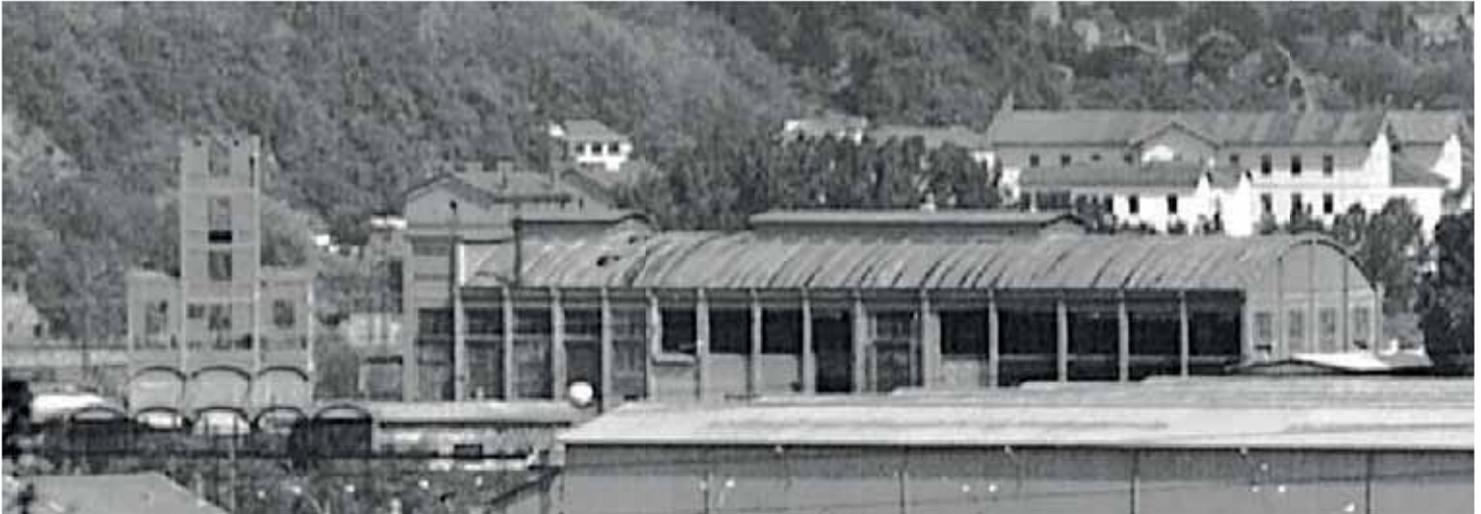
Elle fut arrêtée le 4 novembre 1928. Inculpée d'escroquerie et d'abus de confiance, elle fut emprisonnée à la prison St Lazare. Après avoir entamé une grève de la faim, elle s'évada de l'hôpital Cochin mais revint d'elle-même en prison. Libérée sous caution, elle promit d'indemniser les souscripteurs. De nouveau arrêtée le 8 avril 1932, elle fut encore remise en liberté sous caution. En juillet 1934, jugée en appel, elle fut condamnée à 3 ans de prison ferme. Son pourvoi en cassation fut rejeté. Incarcérée à la prison de Fresne, elle se suicida le 14 juillet 1935 à l'âge de 48 ans

Ainsi s'acheva la construction de la cimenterie d'Albigny.





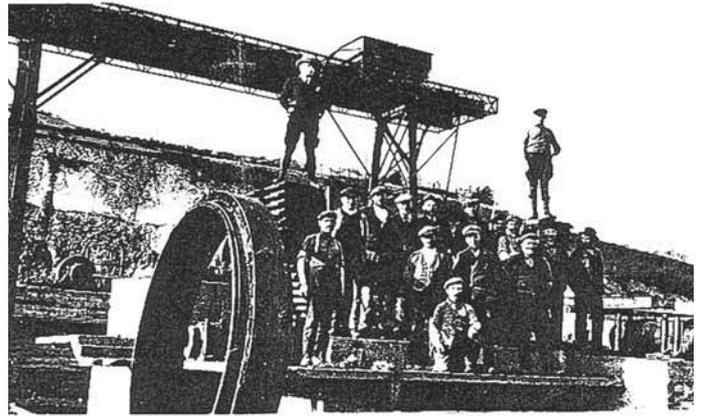
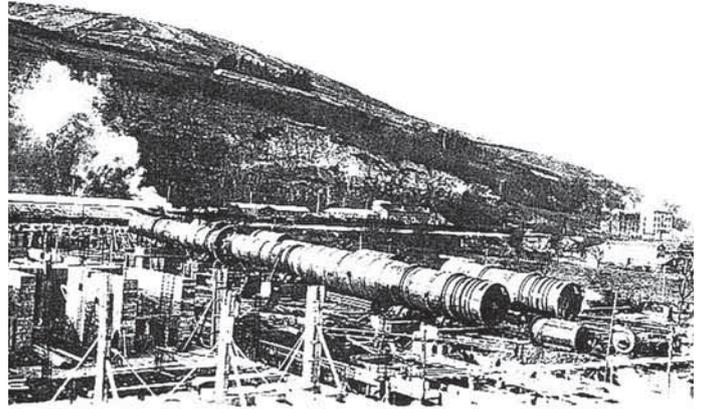
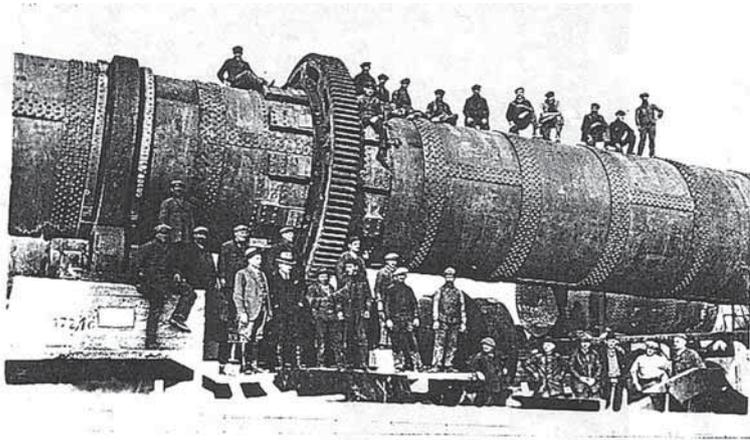
*Photo d'après « Nouvelle géographie du Département du Rhône et de la région lyonnaise »
par J.M. Rousset - 1932*



Aucun sac de ciment n'en était sorti alors qu'il était prévu une production annuelle de 250 000 à 300 000 tonnes. La crise de l'époque aurait-elle bouleversé les prévisions ? La faillite

de la banque OUSTRIC fut reconnue comme la principale responsable. Certains prétendirent que, de toute façon, la présence trop importante de silice allait empêcher le projet d'aboutir.

Four, broyeurs et autres matériels furent, paraît-il, démontés et envoyés aux Ciments Français de Bordeaux.



Pour surveiller les lieux un gardien fut nommé. On le trouve sur les recensements d'Albigny en 1931 et 1936.

En 1931

Sagier	Jean	1888	St-Basile Prôme	Français	Chef	Gardien d'usine	Ciments de Gex
--------	------	------	--------------------	----------	------	-----------------	----------------

En 1936

Sagier	Jean	1888	St-Basile Prôme	d.	chef	garde de nuit	Ciments Albigny
--------	------	------	--------------------	----	------	---------------	-----------------

Nouveaux occupants du site

Personne n'ayant voulu reprendre la construction de cette usine, tout fut abandonné. Pendant plus de vingt ans la plupart des bâtiments se transformèrent en ruines et tous servirent de supports aux peintres amateurs de graffiti, comme on les trouve en 2018.









Seuls quelques-uns attirèrent quelques sociétés, principalement le plus grand et plus solide que les autres grâce à son procédé innovant de construction.

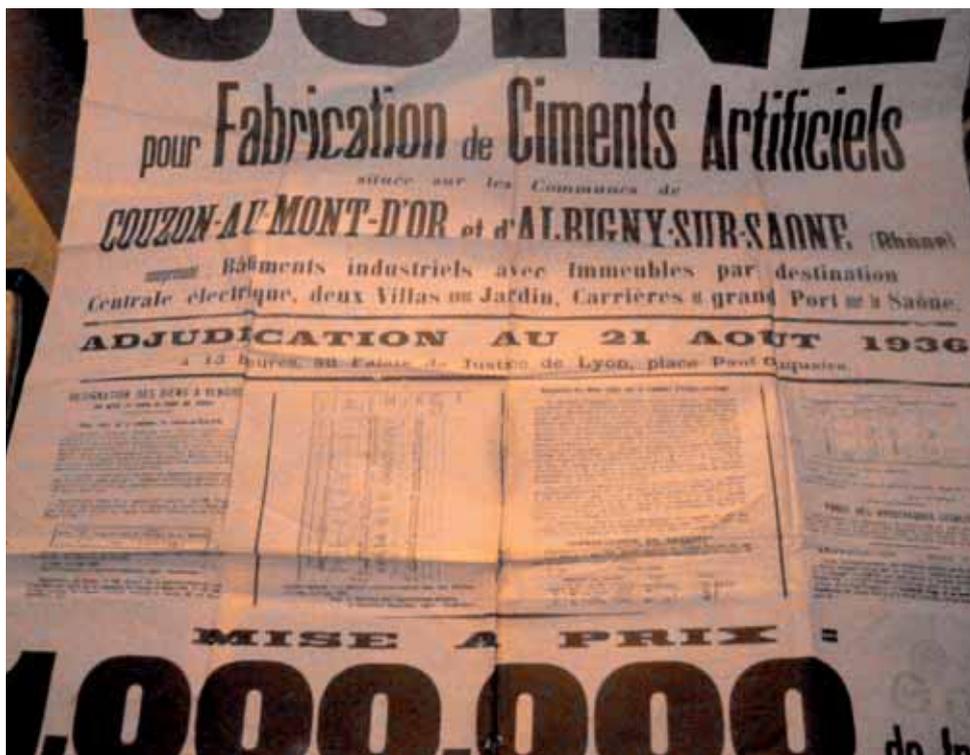


Quant à la darse qui avait été créée pour les bateaux qui devaient venir charger les pierres et les sacs de ciment, elle fut occupée en 1987 par la Société LYON-NAUTIC spécialisée dans les bateaux de plaisance, leur gardiennage et leur entretien. La Société prit alors le nom de B.C.LYON-NAUTIC et fut remplacée depuis 2014 par la Société RSNAUTIC dont l'activité se rapporte à la réparation et la maintenance navale.



Ci-après une chronologie approximative des différentes entreprises qui se sont installées sur le site que l'on a fini par nommer une friche. Cette liste est approximative car créée par quelques éléments souvent trouvés sur internet (avec des dates sans doute imprécises) qui auraient mérité d'être vérifiés et complétés. Mais le but de cette monographie était principalement d'étudier, du mieux possible, l'histoire de la cimenterie initiale.

21 août 1936: Vente par expropriation d'une usine pour fabrication de ciments artificiels à Couzon et Albigny. Adjudication des bâtiments par l'étude de Me VIARD, avoué à Lyon. Mise à prix : 1 000 000 de francs
Suite inconnue.

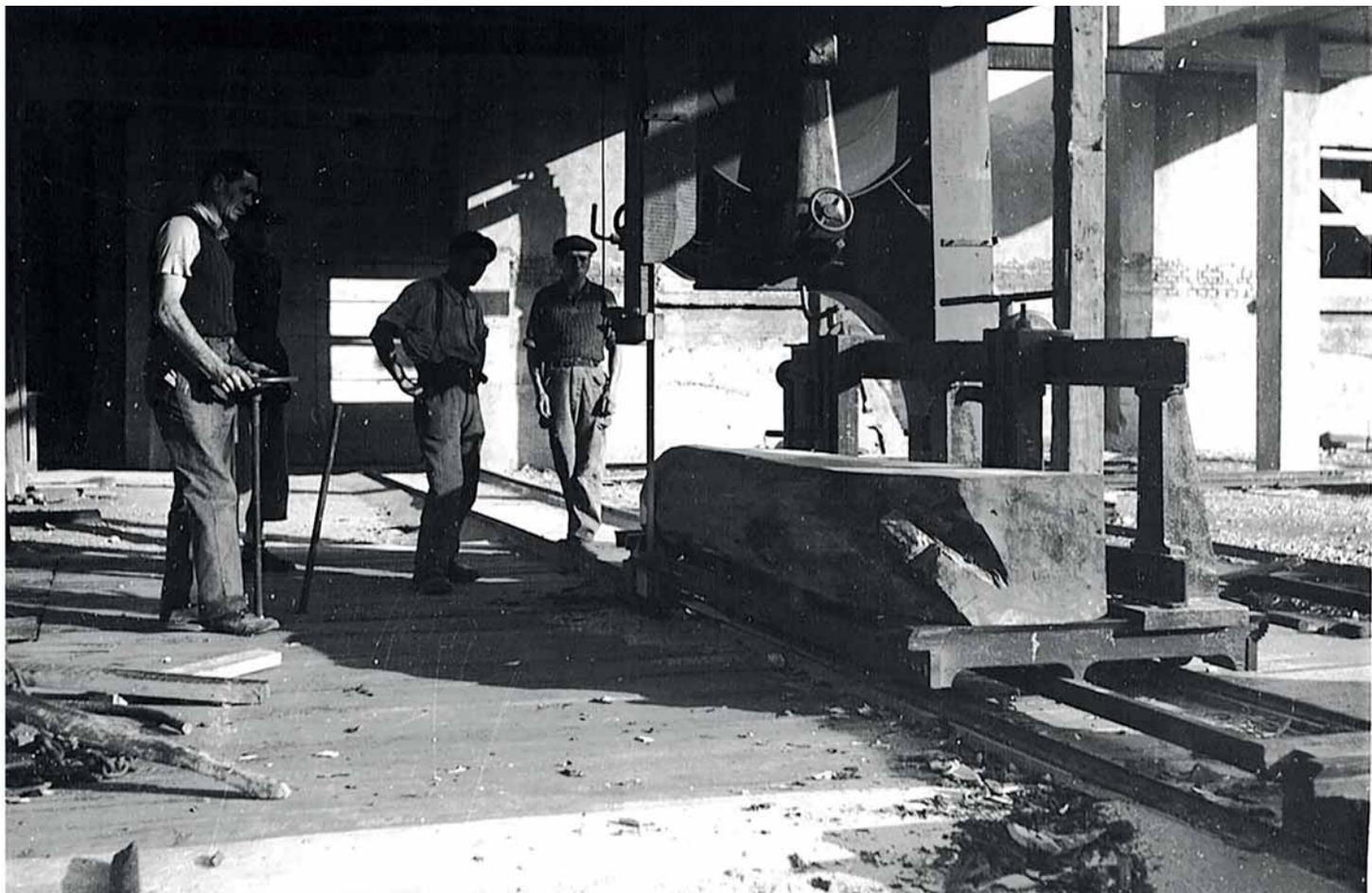


2 octobre 1956: (certains textes indiquent 1947) Rachat par la Société des Placages du sud-est, siège social «*La Plaine*» à Albigny-sur-Saône. Ses actionnaires ont choisi la forme juridique de «*Société par actions simplifiée*» et l'ont dotée d'un capital social de 91.469 francs. Activité: Fabrication de placages et panneaux de bois.



PLACAGES du SUD-EST
S.A.R.L. Capital 14 000 000 de Francs
ALBIGNY-SUR-SAONE









1968: Changement de propriétaire.
(Une partie des bâtiments à l'ouest
est achetée par les « *Cheminées Guy
SELVA* »).

9 décembre 2009: Redressement
judiciaire.

15 mars 2011: Le Tribunal de Com-
merce de Lyon prononce la conver-
sion en liquidation judiciaire avec
poursuite d'activité: tranchage de
grumes de bois, sciage de toutes
essences, placages.

3 mai 2013: Déclaré en liquidation
judiciaire par le Tribunal de Commerce
de Lyon

Novembre 2013: Vente aux enchè-
res. Pas de candidat.





Intentions de réhabilitation et Projets

Vers le début du siècle l'avenir de cette friche au sud d'Albigny, et sa réhabilitation possible provoquent de nouvelles idées et de nouveaux projets. M. Jean Paul COLIN, Maire d'Albigny, explique en 2001, au sujet du site de l'ancienne cimenterie, que «*Cette friche industrielle, faisant partie d'un ensemble réparti sur les communes d'Albigny-sur-Saône et Couzon-au-Mont-d'Or, représente un potentiel important permettant d'offrir des*

sites d'accueil diversifiés et adaptés aux demandes des entreprises qui recherchent un cadre accessible et un environnement de qualité.»

En 2011, des élèves de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon sont sollicités pour établir des projets de réhabilitation de la zone en question. Deux de ces élèves (Lydia Marreiro et Florent Perroud) expliquent que «*Le projet propose une requalification du quartier de la*

«Loupe» entre Albigny-sur-Saône et Couzon-au-Mont-d'Or. Le projet urbain permettra de renouer et de retisser un lien fort entre ce quartier et les rives de la Saône. Lien aujourd'hui perdu à cause de zones d'industries et de stockage qui créent une rupture et consomment inutilement l'espace de ce quartier, restreint naturellement par les Monts d'Or et la rivière.»



Projet de réhabilitation de Lydia Marreiro-Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon



LE COEUR DU QUARTIER



NGUYEN TRAN Khang - THOMAS Loïc / Architecture Formes et Transformations - ENSAL 2011

Mais alors de vrais projets se dessinent avec des détails sur les nombreuses activités envisagées qui créeraient un nouveau concept d'art de vivre.

Après la vente des Placages qui a échoué en Novembre 2013, une nouvelle vente a été décidée le **24 avril 2014** avec une mise à prix de 580 000 Euros. L'achat est effectué par

deux jeunes entrepreneurs lyonnais installés à Dubaï pour la somme de 390 000 Euros.

Objet: Pépinière d'entreprises, espace événementiel et endroit pour la restauration, espace détente avec salle de sport, spa dans un espace d'environ 500 m², garderie pour les jeunes enfants, réservée en priorité pour les personnes travaillant sur

place. Ils désirent aussi développer une «*Association pour les membres d'une agriculture paysanne*».

Sans suite entrevue.

Le 26 février 2017: Déclaration de liquidation judiciaire par le tribunal de Commerce de Lyon. L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal.

Pour la suite de cette chronologie il est indispensable de parler d'une autre société portant elle aussi le nom de «*La Cimenterie*»

Le 4 octobre 2014 se constitue une Société nommée «*ta Cimenterie*» dont le siège social est au N° 45 du quai Charles de Gaulle à Lyon

Objet : la propriété, l'achat, l'administration, la location, la gestion et l'exploitation de tous terrains, immeubles industriels ou d'habitation...

Capital : 10.000 Euros.

Le président est l'un des acheteurs des placages du Sud-est le 24 avril 2014.

Le 15 octobre 2015 le siège social de cette «*Cimenterie*» est transféré à Albigny, 9001 Chemin des Carrières (aucune activité n'étant conservée à l'ancien siège)

Le 27 mai 2017, cette société dont le capital est alors de 393.000 Euros, a toujours son siège social à Albigny. Mais son président démissionnaire est remplacé par la Société DCB international SARL' au capital de 3.000.000 d'Euros, dont le siège social est à la Mulatière 113 chemin des Fontanières. Aucune activité n'étant conservée à l'ancien siège)

Et maintenant...

Enfin, en juin 2018, un nouveau projet de réhabilitation est annoncé officiellement par de nombreux Médias. Il porte le nom de «*MA CIMENTERIE*». Il est à l'initiative de trois investisseurs indiqués comme «*créatif*», financier» et «*bâisseur*».

Le programme envisagé est important, avec une prévision de nombreuses activités :

- Immense brasserie de 800 m²
- Halle alimentaire
- Galerie marchande
- Commerces
- Salle de réception
- Vides-greniers, brocantes, etc.

Rapidement Les espaces extérieurs seront transformés en lieux festifs qui feront connaître la future ambiance et serviront de test aux investisseurs

C'est un projet hors normes qui s'apprête à voir le jour à Albigny, chemin des Carrières, sur le site des anciens Placages du Sud-Est, désaffecté depuis des décennies. Un projet en forme de renaissance et de délivrance pour tous les amoureux du patrimoine des bords de Saône.

Après des années de déshérence, la dernière grande friche industrielle du secteur va enfin connaître une nouvelle vie.

Cet aboutissement fait suite à 20 ans de persévérance, d'énergie et de contacts de Jean Paul Colin, Maire d'Albigny et Vice-président de la Métropole de Lyon.

Ce n'est que le début de l'aménagement de cette zone de 15 Hectares sur le territoire d'Albigny et Couzon.

Robert Perradin
Mars 2019



La Cimenterie Ephémère Le Progrès – Photo de Richard Mouillaud



Vue modélisée de l'ensemble du site de 6 000 m²

Demain...



M. CHERYER - Projet - Sagrera Architectes Associés - Illustration | Jacques Rivet





Si le résultat est conforme au projet envisagé, on aura changé cette friche, qui a donné depuis trop longtemps à notre commune une mauvaise et triste image, en un site agréable, festif qui, avec ses nombreuses activités allant au-delà des projets déjà envisagés, représentera une nouvelle génération de centre de vie...

Bibliographie et Sources

« *Le Mont d'Or* » de Louis RULLEAU et Bruno ROUSSELLE – Avril 2005

« *Carriers et Carrières dans le Mont d'Or Lyonnais* » de Michel GARNIER – Tome 1 – 1999

« *St Cyr et les Monts d'Or* » du Docteur GABOURD – 1967 réédité en 1977

« *Notice historique sur le village de Couzon* » d'Ennemond FAYARD – 1885 réédité en 1988

Mémoire de DESS Université Lyon 3 de Raphaël BANGE – 1990

Journal des faillites – Gallica

Journal « *L'ouest-Eclair* » – 1930

Archives municipales

Archives départementales

Archives notariales

Archives privées

Remerciements

A Jean-Paul COLIN, Maire d'Albigny-sur-Saône, pour son attachement au passé de notre commune, en décidant, entre autres choses, de faire éditer ma monographie..

A Monsieur Christian MARCOT, professeur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon qui m'a transmis quelques études réalisées sur la réhabilitation du site de la cimenterie, et aux élèves cités dans le texte qui m'ont permis de reproduire leurs réalisations

A Pierre-Marie BENOIT pour les photos et les documents d'un grand intérêt qu'il m'a remis et qui m'ont permis d'étoffer mon texte.

A Gilbert CONVARD qui a amélioré les photos pour leur netteté dans l'édition et qui a fait la relecture du texte.

A Monique LESKO, secrétaire efficace et dévouée de l'Association « *Albiniaca* », qui a accepté de relire le texte et le corriger le cas échéant.



Hmedia
Editions